

Montreuil, le 16 décembre 2022

Madame Sylvie Retailleau
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
21 rue Descartes - 75231 PARIS CEDEX 05

Monsieur Pap Ndiaye
Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse
110 rue de Grenelle - 75357 PARIS SP 07

Lettre Recommandée avec AR

Monsieur Olivier BROCHET
Directeur de l'AEFE
23 place de Catalogne - 75014 PARIS

Objet : Préavis de grève

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions prévues par l'article L 114-2 du code général de la Fonction publique, je vous informe que la FNEC FP-FO dépose un préavis de grève du 02 janvier au 05 mars 2023 inclus.

Ce préavis couvre les différentes catégories de personnels de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui seraient amenées à décider la grève pour :

- l'ouverture immédiate de négociations salariales et la revalorisation du point d'indice *a minima* à hauteur de l'inflation ;
- l'abandon du projet de réforme des retraites, contre tout allongement de la durée de cotisation ou recul de l'âge légal de départ, et pour le maintien du Code des Pensions civiles et militaires ;
- l'abandon des suppressions de postes, de services ou d'établissements, et pour les créations de postes statutaires nécessaires ;
- le retrait du projet de réforme des lycées professionnels annoncée par le Président de la République, ainsi que le retour de l'enseignement professionnel sous la tutelle unique du ministère de l'Education nationale ;
- l'abandon des fermetures d'établissements, de suspension des cours et de télétravail imposé au prétexte d'économies énergétiques ;
- l'arrêt des remises en cause statutaires, notamment par le biais des expérimentations, des concertations locales, des évaluations d'écoles et d'établissements ;
- un vrai statut, un vrai salaire pour les AED et les AESH et l'abandon des PIAL ;
- le rétablissement du baccalauréat national, le retrait de la réforme du lycée et de Parcoursup ;
- le rétablissement des personnels non vaccinés et suspendus ;
- et toutes les revendications relatives au temps de travail et aux conditions de travail.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma parfaite considération.

Clément POULLET, secrétaire général de la FNEC FP-FO

